

Note adressée aux Maires des communes
et au Président de la CC Doubs-Baumois
adhérents au Syndicat

Valdahon, le 1^{er} octobre 2026

POUR AFFICHAGE MUNICIPAL

En application de la réglementation et de la décision du Comité Syndical du 30 juin 2026 vous trouverez, ci-après, pour affichage, **les tarifs du service de l'eau potable applicable pour la période du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2027** (exceptés pour les abonnés de Ouvans, Vellerot-lès-Vercel, Villers-la Combe, Villers-Chief, Fournets-Luisans, Fuans et Les Combes) :

En € HT	Part du Syndicat	Part du Déléataire (Gaz et Eaux)	Total
Part fixe annuelle par compteur	20.69 €	71.72 €	92.41 €
Le m ³ d'eau	0.8297 €	0.9609 €	1.7906 €

Ces tarifs ne comprennent pas :

- ↳ La T.V.A. fixée par l'État à 5,5 %
- ↳ Les 3 redevances de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée (Prélèvement, Consommation et Performance)

NOTA : Ces tarifs n'incluent pas ceux du service de l'assainissement, service qui ne dépend pas du syndicat.

Je vous rappelle que les facturations semestrielles sont adressées par la Société de Distribution Gaz et Eaux (14 Rue du Noret – 25620 Mamirolle) au cours des 2^{ème} et 4^{ème} trimestres.

Philippe BOUQUET
Président



Facture d'eau type pour 120 m³ (Hors assainissement)

	Unitaire en €	Montant en €
	Au 1^{er} octobre 2026	
Part SIEHL en € HT		
<i>Part fixe annuelle</i>	20.69	20.69
<i>Part proportionnelle</i>	0.8297	99.564
Total SIEHL		120.25
Part Gaz et Eaux en € HT		
<i>Part fixe annuelle</i>	71.72	71.72
<i>Part proportionnelle</i>	0.9609	115.31
Total Gaz et Eaux		187.03
Total eau potable en € HT		307.28
Part Agence de l'eau en € HT		
<i>Préservation des ressources en eau</i>	0.0466	5.59
<i>Redevance consommation</i>	0.39	46.80
<i>Redevance performance</i>	0.02	2.40
Total Agence de l'eau en € HT		54.79
TVA 5,5% en €		19.91
Total redevances et taxes		74.70
TOTAL eau en € TTC et redevances Pour 120 m³		381.98
Prix TTC au m³		3.1832 €